

**COMMUNE
D'AYHERRE**

**DECISION D'OPPOSITION A UNE DECLARATION
PREALABLE**

DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Arrêté municipal n° 2021 - 49

Demande déposée le 10/09/2021

Demande affichée le 10/09/2021

N° DP 064 086 21B0020

Par : **Monsieur HEGUY Bixente**

Demeurant à : **701 Xelaiako bidea
64240 AYHERRE**

Pour : **Mur en parpaing hauteur 60 cm (enduit traditionnel
blanc) sur 45 mètres. Sur le mur brise vue ajouré en
aluminium, hauteur 90 cm. Devant le garage
positionnement d'un portail coulissant**

Sur un terrain sis : **701 Xelaiako bidea**

Références cadastrales : **A 0032, A 0033, A 0806**

Destination : Habitation

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.424-1 et suivants, R.424-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 22/02/2020,
Vu le règlement de la zone A,

Considérant que le projet consiste en la construction d'un mur de clôture implanté sur le Domaine Public ou l'une de ses dépendances,

Considérant, en référence à l'article R*423-1 du Code de l'urbanisme qui précise que les déclarations préalables sont adressées ou déposées à la mairie de la commune dans laquelle les travaux sont envisagés par le ou les propriétaires du ou des terrains, leur mandataire ou par une ou plusieurs personnes attestant être autorisées par eux à exécuter les travaux, que le pétitionnaire ne justifie pas d'une autorisation du gestionnaire du Domaine Public concerné permettant la réalisation de son projet,

Considérant dès lors que le projet contrevient à l'article R*423-1 du Code de l'urbanisme et aux dispositions qui encadrent la propriété des personnes publiques,

ARRETE

Article unique : Il est fait **OPPOSITION** au projet décrit dans la déclaration préalable susvisée.

AYHERRE, le 21/09/2021

Le Maire,

Arño GASTAMBIDE

